

170^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA (session hybride), du 20 au 24 juin 2022

Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire

CE170/6
5 mai 2022
Original : anglais

COLLABORATION AVEC LES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Introduction

1. En mai 2016, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté le *Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques* (FENSA, selon le sigle anglais) par la résolution WHA69.10.¹ Étant donné le statut juridique indépendant de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), ce cadre de politique ne s'est pas automatiquement appliqué à l'OPS avant d'avoir été expressément approuvé et adopté par une résolution des États Membres de l'OPS par l'entremise de ses Organes directeurs.
2. En septembre 2016, les États Membres de l'OPS ont, lors du 55^e Conseil directeur, adopté le FENSA par la résolution CD55.R3. Les États Membres ont demandé au Directeur du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) de mettre en œuvre le FENSA de façon cohérente et constante et en coordination avec le Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), dans le but d'atteindre une opérationnalisation intégrale dans un délai de deux ans, tout en tenant compte du cadre constitutionnel et juridique de l'OPS. Le Directeur a également été prié de faire rapport sur la mise en œuvre du FENSA au Comité exécutif de l'OPS, par l'intermédiaire de son Sous-comité du programme, du budget et de l'administration, sous un point permanent de l'ordre du jour du Comité lors de ses sessions de juin. Le présent document inclut le rapport du BSP pour l'année 2021.
3. Le rapport annuel du BSP sur les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OPS, qui fait partie de la mise en œuvre du FENSA à l'OPS, sera présenté au Comité exécutif sous un point distinct de l'ordre du jour.

Mise en œuvre et collaboration

4. Le BSP a commencé de mettre en œuvre le FENSA immédiatement après son adoption par les États Membres de l'OPS en septembre 2016. Pour assurer une mise en œuvre uniforme, le point focal du FENSA de l'OPS a continuellement informé le personnel de toutes les procédures applicables et a fourni des conseils et des recommandations aux étapes initiales des collaborations potentielles. Les politiques et les procédures internes

¹ Disponible sur : https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA69/A69_R10-fr.pdf.

pertinentes sont examinées fréquemment afin qu'elles puissent être révisées ou mises en œuvre sans perturber les collaborations en cours.

5. Tel que demandé par les États Membres de l'OPS lorsqu'ils ont adopté le FENSA, le BSP maintient une étroite coordination avec le Secrétariat de l'OMS pour assurer une mise en œuvre cohérente et uniforme du FENSA, en tenant compte du statut juridique et de la Constitution de l'OPS. En 2021, le point focal du FENSA de l'OPS a appuyé la décision du Secrétariat de l'OMS de réactiver le réseau de points focaux du FENSA au niveau mondial. Ce réseau contribue au maintien d'une cohérence au niveau mondial en atténuant les risques potentiels. Une plateforme dédiée a été établie pour que les points focaux du FENSA puissent partager les connaissances, les meilleures pratiques et les documents. Le BSP a également contribué au *Rapport sur l'application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques* (document EB150/38).

6. En ce qui concerne les outils du FENSA de l'OMS, le Secrétariat de l'OMS continue de mettre à jour les informations sur les entités en relations officielles avec l'OMS dans le Registre OMS des acteurs non étatiques, notamment leurs plans de collaborations et leurs rapports annuels.

7. Comme l'OPS l'a fait depuis de nombreuses années, y compris avant la mise en œuvre du FENSA aux termes de ses directives sur la collaboration avec les entreprises privées, le BSP collabore en amont avec un large éventail d'acteurs non étatiques de manière à soutenir les États Membres de l'OPS et à remplir la mission de l'Organisation. Le FENSA, en tant que politique habilitante, fournit une base solide pour le renforcement et l'expansion de telles collaborations pour obtenir un impact positif sur la santé publique. Avant d'entamer toute collaboration, le BSP identifie les enjeux grâce une vérification diligente bien définie et un processus d'évaluation des risques, en vertu des paragraphes 29 à 36 du FENSA. Le processus est engagé quand un département technique ou un bureau de pays soumet des informations obtenues d'un acteur non étatique au point focal de l'OPS pour le FENSA. Ces informations incluent, entre autres, le nom de l'acteur non étatique, son affiliation, son statut légal, son objectif, sa structure de gouvernance, la composition de ses organes de prise de décisions, ses avoirs, ses revenus annuels et ses sources de financement, sa page internet, ainsi qu'un formulaire de divulgation signé de lui-même s'il fait partie des industries du tabac ou des armes ou a des liens avec ces industries. Le point focal de l'OPS pour le FENSA procède à un examen diligent des informations fournies, à une recherche indépendante sur l'entité à partir d'autres sources pour en savoir plus sur l'acteur non étatique, à une vérification indépendante des informations fournies et à une analyse de toutes les informations obtenues pour parvenir à une appréhension parfaite de l'acteur non étatique et de son profil. Le point focal de l'OPS pour le FENSA procède ensuite à une analyse de risque de la collaboration spécifiquement proposée pour déterminer s'il existe des risques propres à cette collaboration et si ceux-ci peuvent être atténués ou gérés. Les risques potentiels sont mis en balance avec les avantages escomptés. De cette manière, le BSP encourage la collaboration avec les acteurs non étatiques tout en préservant l'indépendance, l'intégrité et la réputation de l'Organisation.

8. En 2021, le BSP a réalisé des vérifications diligentes et des examens de l'évaluation des risques tels que décrits ci-dessus pour plus de 305 collaborations proposées, ainsi que des centaines de contrôles simplifiés concernant des collaborations à faible risque.² Cela constitue une augmentation par rapport à l'année écoulée et à toutes les années depuis l'adoption du FENSA en 2016. Cette augmentation annuelle est un résultat d'un travail de proximité avec les acteurs non étatiques ainsi que de formations dispensées par le point focal de l'OPS pour le FENSA pour améliorer la connaissance du FENSA et des processus internes de l'Organisation. Les propositions révisées et les collaborations subséquentes avec des acteurs non étatiques ont été solides à tous les niveaux et dans tous les domaines techniques de l'Organisation. Elles comportaient des activités comme l'élaboration d'une stratégie pour améliorer la qualité des données de mortalité, le renforcement des capacités de prévention de la maladie de Chagas, un appui à la mise en œuvre de stratégies ciblant la réduction de la malnutrition chronique des enfants et le développement au cours de la petite enfance, ainsi que la promotion de la sécurité routière et de la prévention des traumatismes. Le personnel du BSP a également facilité, et participé à, de nombreux événements et réunions virtuelles avec des acteurs non étatiques de chaque catégorie (par ex. organisations non gouvernementales, secteur privé, fondations philanthropiques et institutions universitaires). Cela a permis à l'Organisation de favoriser une prise de conscience et de défendre ses priorités dans un éventail de domaines de la santé publique, notamment les handicaps, la sécurité routière, le renforcement des systèmes de santé et les maladies transmissibles, pour n'en nommer que quelques-uns.

9. Comme dans les années précédentes, approximativement la moitié des collaborations proposées proviennent des bureaux de pays et l'autre moitié, au niveau régional, des départements techniques du Siège de l'Organisation. Comme dans les années précédentes aussi, environ 95 % des collaborations proposées examinées par le point focal de l'OPS pour le FENSA conformément à la procédure standard de vérification diligente et d'évaluation des risques décrite ci-dessus ont été acceptées parce que les avantages pour la santé publique l'emportaient sur tout risque résiduel. Dans les quelques cas où la collaboration n'était pas recommandée en vertu du paragraphe 44 du FENSA, le BSP a déterminé l'existence de liens avec l'industrie du tabac. Les autres cas de non-collaboration étaient liés à des conflits d'intérêts qui ne pouvaient pas être atténués ou gérés. Dans l'un de ces exemples, le BSP a déterminé au cours de sa vérification diligente standard et de son examen d'évaluation des risques que l'acteur non étatique du secteur privé appartenait à l'industrie de l'alcool et que le risque ne pouvait pas être atténué pour l'activité spécifique proposée. De ce fait, en cohérence avec le paragraphe 45 du FENSA, une prudence particulière a été exercée et la collaboration n'a pas été recommandée.

² Le BSP réalise une vérification diligente standard et un examen de l'évaluation des risques en suivant les critères énoncés ci-dessus aux paragraphes 29-36 du FENSA si une collaboration proposée implique, entre autres, une contribution financière ou en nature ; la définition de politiques, normes et critères ; le secteur privé ou toute entité affiliée au secteur privé ; ou des acteurs non étatiques dont les politiques ou activités ont un impact négatif sur la santé humaine. Un examen simplifié peut être réalisé lorsque la collaboration proposée est de caractère répétitif (c'est-à-dire qu'une évaluation de l'acteur non étatique a préalablement été réalisée et les activités sont les mêmes) ou qu'elle est considérée à risque faible (par ex. participation à une réunion avec un acteur non étatique qui n'est pas classé comme "secteur privé" et la réunion n'implique pas la définition de politiques, normes et critères).

10. Le BSP a également procédé à une vérification diligente et à une évaluation des risques dans le cas d'acteurs non étatiques sollicitant le renouvellement ou l'établissement du statut de relations officielles avec l'OPS. Le BSP a maintenu une étroite collaboration avec les acteurs non étatiques en relations officielles aussi bien avec l'OPS qu'avec l'OMS. Quarante-neuf délégués de 24 acteurs non étatiques en relations officielles ont assisté à la 59^e réunion du Conseil directeur de l'OPS en septembre 2021.

11. Les séances de formation pour favoriser une meilleure compréhension des dispositions du FENSA et assurer sa mise en œuvre cohérente sur l'ensemble de l'Organisation ont repris en 2021 après une courte interruption en 2020, car les ressources ont été redirigées sur la riposte à la pandémie de COVID-19. La formation ciblait le renforcement d'une compréhension commune du FENSA en tant de politique habilitante, la détermination et, quand cela est possible, l'atténuation ou la gestion des risques, ainsi que la présentation des processus internes. Pour 2022, le BSP poursuivra et élargira ses formations sur l'ensemble de l'Organisation et étudiera la possibilité d'élaborer un cours de formation en ligne. L'objectif est de garantir une compréhension exhaustive de ce cadre et des processus de l'Organisation afin que les principes du FENSA soient pleinement appliqués à toutes les collaborations avec les acteurs non étatiques d'une manière favorisant cette collaboration tout en atténuant les risques et en préservant la réputation de l'Organisation.

12. Le FENSA a été pleinement mis en œuvre à l'OPS, mais des défis persistent. Comme noté ci-dessus, il y a eu une augmentation des propositions de collaboration, rendant nécessaire un plus grand nombre de vérifications diligentes et d'évaluations de risques, un renforcement supplémentaire des capacités dédiées au FENSA et des réponses aux demandes fréquentes de conseils ponctuels.

Le FENSA durant la pandémie de COVID-19

13. Comme indiqué dans le rapport sur le FENSA de 2021 (document CE168/6), le BSP a reconnu dès le début de la pandémie de COVID-19 que l'examen de collaborations potentielles avec des acteurs non étatiques nécessitait d'être réalisé dans les meilleurs délais en vue de garantir l'appui le plus efficace et solide possible aux États Membres. Pour traiter cette situation d'urgence internationale et conformément à l'article 73 du FENSA, la Directrice du BSP a fait preuve d'une certaine souplesse dans l'application des procédures du FENSA afin de répondre plus rapidement à la pandémie de COVID-19 tout en préservant l'intégrité, l'indépendance et la réputation de l'Organisation. Plus particulièrement, la Directrice a autorisé une procédure simplifiée du FENSA pour toute collaboration proposée liée à la riposte du BSP à la pandémie de COVID-19, dans le cadre de laquelle les acteurs non étatiques sont invités à fournir des informations de base limitées.³ Se servant de ces informations, le BSP procède à une vérification diligente accélérée et à une évaluation des risques en application du FENSA, ces examens étant réalisés dans les 48 heures si aucun risque ou sujet de préoccupation n'a été identifié.

³ L'information requise comprend le nom, l'adresse, le site Web, le règlement, la composition du cadre de gouvernance, les sources de financement et une déclaration de divulgation signée sur le tabac et les armes.

Le processus FENSA simplifié appliqué par le BSP durant la situation d'urgence liée à la COVID-19 est similaire à celui qu'a établi le Secrétariat de l'OMS pour ses collaborations en matière de COVID-19 avec des acteurs non étatiques. Cette flexibilité a également été appliquée en 2021, alors que l'Organisation poursuivait sa riposte à l'urgence due à la pandémie de COVID-19.

14. Au cours de l'année 2021, l'OPS a collaboré avec de nombreux acteurs non étatiques de manière innovante pour appuyer la riposte à la pandémie de COVID-19. L'Organisation a travaillé avec des plateformes de médias sociaux et des influenceurs pour faire une promotion élargie des vaccinations et diffuser des messages à large échelle pour contrer les fausses informations relatives à la santé. L'Organisation a également travaillé en étroite collaboration avec les acteurs non étatiques dans certains pays pour appuyer l'accès aux vaccins, acheter des concentrateurs et des bouteilles d'oxygène et mettre en œuvre des projets de santé publique dans le cadre de la riposte à cette urgence parmi les populations autochtones et migrantes. Avec le support d'acteurs non étatiques, l'OPS a également pu intensifier sa riposte à la COVID-19 dans la Région en élargissant l'utilisation des tests antigéniques de diagnostic rapide du SRAS-CoV-2 et en renforçant la surveillance génomique de la COVID-19. De plus, le BSP a fréquemment assisté à des réunions et des événements virtuels pour accroître la sensibilisation et plaider en faveur des priorités de l'OPS et de ses États Membres à l'appui de la réponse à la pandémie.

Mesures à prendre par le Comité exécutif

15. Le Comité exécutif est invité à prendre note de ce rapport et à formuler tout commentaire qu'il juge pertinent.

- - -